

Déclaration liminaire et boycott :

Un CTL EMPLOIS était convoqué ce jour afin d'acter les 3 suppressions d'emplois prévues dans l'Hérault (-1 IP Direction / -1 IDIV CN Sérignan / -1 C technique Béziers Verdier).

Vos élus CGT et FO avaient décidé de ne pas siéger et de quitter la salle après lecture de la déclaration liminaire ci-jointe.

Les personnels du CPS de Montpellier ont saisi cette occasion d'exprimer leurs revendications, dans le contexte PAS et la banalisation de tous les centres d'appel au 1^{er} janvier 2021.

Le DDFIP 34 a accepté d'échanger et de répondre aux différentes interpellations.

Le CPS :

Revendications des agents :

Les agents dénoncent un manque de formation préalable, notamment sur les questions d'assiette. Le logiciel GESPAS pose également des problèmes d'utilisation. Ils se retrouvent donc en difficulté pour répondre correctement aux contribuables.

Ils dénoncent la surcharge de travail et la pression mise en décembre sur les congés de la semaine du 2 janvier 2019. Ils demandent à bénéficier de leurs congés comme tous les agents. Ils n'ont pas à subir les conséquences d'une réforme qui leur est imposée.

D'autre part, ils exigent que des négociations s'ouvrent rapidement sur la transformation à venir des plateformes en centres de contact. Ils demandent une prime de 300€ net calquée sur celle accordée aux policiers pour l'ensemble des personnels de la DGFIP et non 200€ pour une partie des agents.

Réponses du DDFIP 34 :

Il ne trouve pas normal que des agents n'aient pas bénéficié d'une formation PAS. Par ailleurs, la correspondante PAS affirme que les agents du CPS n'ont pas à répondre sur les questions d'assiette.

Le DDFIP reconnaît que la charge de travail liée au PAS est indéniable. Il s'engage à aller au CPS dans les semaines à venir. Pour les prochaines vacances scolaires, il veillera à ce que le chef de service ne pénalise pas les agents et prenne en compte les situations particulières.

Sur le devenir du CPS il indique que ce sujet est de compétence nationale. Il n'a pas d'inquiétude sur la pérennité de cette structure qui donne entièrement satisfaction.

Il n'a aucune information sur les modalités d'attribution de la prime de 200€ annoncée par le ministre.

Expérimentations des agences comptables en collectivité :

Le DGFIP a demandé mi-décembre 2018 aux directeurs locaux de faire la promotion des agences comptables auprès des grosses collectivités. Le DDFIP 34 a donc pris contact avec le Conseil départemental, la Métropole, les villes de Montpellier et de Béziers (Sète à venir). A suivre ...

C'est pourtant bien les prémices d'une disparition programmée de nos services et de nos emplois, et la remise en cause la séparation ordonnateur / comptable !

Nous avons également interpellé le Directeur sur l'épuisement des agents du CSRH, Liaison Rémunérations et RH, suite à la mise en place de Sirhius et la centralisation des paies. Pareillement pour le service logistique, fortement sollicité lors des restructurations (déménagements et réaménagements divers), qui exprime un sentiment d'être des « laissés pour compte ».

Le DDFIP a rappelé que les chefs de services pouvaient compenser les éventuels écrêtements d'horaires par des autorisations d'absence, sur demande des agents.

Quant à la prime de 200€ annoncée par notre ministre, elle s'apparente pour nous au RIFSEEP : modulation des primes en fonction des enjeux, de l'engagement professionnel ... donc inégalitaire !

La différence de régime indemnitaire entre les agents d'une même direction est pour nous inacceptable ! Comme indiqué dans notre liminaire, nous revendiquons une prime de 1 000€ pour l'ensemble des agents de la DGFIP en reconnaissance de l'excellent travail réalisé dans l'exercice de toutes nos missions.

Notre liminaire :

M. Le Président,

Nous avons fait le choix de ne pas participer à ce CTL EMPLOIS 2019. Non parce que nous refusons le dialogue, non parce que nous refusons la négociation... mais simplement parce que ce Comité Technique sera une nouvelle fois la chambre d'enregistrement de décisions qui vont à l'encontre de l'intérêt du service public, de l'intérêt de nos collègues des finances publiques.

Au niveau national, 2 130 emplois seront supprimés en 2019 à la DGFIP, s'ajoutant aux multiples suppressions depuis vingt ans. À notre connaissance, nous sommes la seule administration qui subit un tel traitement.

Est-ce à dire que dans l'esprit de nos dirigeants nombre de missions et de collègues ne sont pas utiles ? Comment expliquer autrement cet acharnement contre la DGFIP ? C'est le choix fait année après année par les gouvernements successifs : celui d'affaiblir le cœur de la République. Dans cette période où la demande citoyenne d'égalité et de justice fiscale se fait entendre, on ne peut comprendre ces choix.

2130 emplois supprimés quand notre administration doit faire face à la mise en place du prélèvement à la source, quand elle a besoin d'être encore plus efficace en matière de contrôle fiscal et de contrôle de la dépense publique, c'est intolérable !

Certes, notre département paraît épargné depuis 2 ans. Néanmoins, au vu de la démographie galopante que connaît l'Hérault, c'est bien de créations d'emplois que nous devrions parler aujourd'hui ! Entre les attentes et la réalité des charges de travail, nous nous trouvons bel et bien dans une situation déficitaire !

Cela signifie que les restructurations vont se multiplier, que le service public va être davantage désorganisé, soumis à la seule règle de l'austérité. Comment vont être financées les dernières annonces du président et du gouvernement dans le cadre d'une politique de baisse généralisée des recettes de l'État ?

2130 suppressions d'emplois, cela signifie des difficultés supplémentaires pour réaliser les missions, des charges de travail qui s'alourdissent, des conditions de travail toujours plus dégradées, des risques psycho sociaux aggravés. Allez vous pousser les agents jusqu'au burn-out ?

La diminution des moyens touche à l'absurde. Plus rien ne nous surprend dans notre administration. On change même les termes pour poursuivre les mêmes politiques... désormais on ne parlera plus de restructurations, mais de géographie revisitée. Ce n'est pas plus admissible !

Avec l'extension des agences comptables, un nouveau danger guette les agents de la gestion publique. Dès lors détachés d'office pendant 3 ans directement au sein des collectivités locales concernées, ils devront demander leur mutation pour ne pas suivre leur mission dans ces conditions. Or le mouvement national de mutation se clôturera le 24 janvier. M. Le Président, pouvez-vous nous dire si des ordonnateurs ont exprimé le souhait de passer en agence comptable, et nous confirmer que vous n'avez sollicité aucune collectivité ?

Les choix opérés par la DGFIP sur les moyens humains et matériels ne nous permettent pas d'exercer nos missions correctement. 2130 suppressions d'emplois et diminution de notre budget : pour nos collègues, la pilule ne passe pas. Les agents sont contraints de mal vivre au travail, et comme tous les citoyens, ils font face à une baisse de leur pouvoir d'achat.

Cette baisse est consécutive au blocage de la valeur du point d'indice et à la non reconnaissance de leur technicité à travers leur régime indemnitaire. **Il faut augmenter le nombre et la valeur du point d'indice.**

Nous avons bien écouté le président de la République et le premier ministre demandant aux entreprises d'accorder une « prime de fin d'année » jusqu'à 1 000 € pour les salariés qui gagnent moins de trois fois le SMIC. Puis d'annoncer des augmentations indemnitaires pour les fonctionnaires de la police nationale. Pourquoi les agents des Finances publiques devraient-ils, une fois de plus, être des laissés pour compte ?

Nous demandons donc que la prime de 1 000 € soit aussi appliquée à la DGFIP. La prime de 200 € annoncée par notre Ministre est un 1^{er} pas à condition qu'elle s'applique à tous ! Cependant le compte n'y est pas : il manque encore 800 € !

Notre administration se veut toujours exemplaire (suppressions d'emplois, restructurations, diminutions de moyens... c'est son lot habituel). Alors soyez aussi exemplaire dans la reconnaissance du travail des agents.